

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 497

présenté par
M. de Ruy, M. Yves Cochet et M. Mamère

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Risque de censure par le Conseil Constitutionnel (rupture d'égalité devant l'impôt). De plus, alinéa mal rédigé : de quelles installations parle donc l'article 9 *bis* de la directive 2003/87/CE consolidée du 13 octobre 2003 ?